

SÉJOUR SKI 2018



DU 26 FÉVRIER AU 2 MARS

INSCRIPTIONS

**POINT INFORMATION JEUNESSE DE RIANNS
du 29 janvier au 1er février 2018
(dans la limite des places restantes)**



Tel: 04 94 72 60 57



**Ouvert aux enfants
de 8 à 17 ans
Communes
conventionnées**

T.S.V.P 



SEJOUR SKI SERRE-CHEVALIER



La commune de Rians organise un séjour ski pendant les vacances d'hiver à l'attention de 40 enfants.

- Organisateur : Mairie de Rians.
- Date du séjour : du lundi 26 février au vendredi 2 mars 2018.
- Financeurs : votre commune, Caisse d'Allocations Familiales du Var.
- Public : Enfants de 8 à 17 ans (2000 -2009).
- Effectif : 40 enfants et 6 animateurs.
- Hébergement et organisation du séjour :
Centre d'Altitude
2 rue Marius Chancel
05100 – Briançon Serre Chevalier Vallée
Tel : 04 92 21 31 26
- Activité principale : SKI tous niveaux.
- Autres activité : randonnée raquette.
- Encadrement :
 - 1 Directeur de séjour : Frédéric Piscitello.
 - 1 adjoint de direction : Florence Durupty.
 - Equipe d'animation recrutée par la mairie de Rians : 1 assistant sanitaire PSC1 et 3 animateurs BAFA.
 - Sur les pistes : 1 animateur BAFA pour 10 enfants + 1 moniteur ESF par groupe de niveau (4h/jour).
 - Sur la vie quotidienne : 1 animateur pour 8 enfants (animateurs BAFA).
- Tarifs : Le prix du séjour dépend du quotient familial des familles, soit de 257€ à 307€. Le tarif comprend l'hébergement et la pension complète, les remontées mécaniques, la location du matériel, les cours ESF, l'encadrement des activités et de la vie quotidienne, le transport aller-retour Rians / Briançon.
- Inscriptions :
Du lundi 29 janvier au jeudi 1^{er} février 2018 de 9h à 12h et de 14h à 17h.
Attention !! Les enfants des communes signataires de la convention pourront participer au séjour à partir d'une inscription au 29 janvier et dans la limite des places restantes.
POINT INFORMATION JEUNESSE
Chemin de la Garde
83560 Rians

Seuls les enfants ayant le dossier d'inscription complet et ayant réglé la somme totale du séjour seront acceptés.

Dossier d'inscription à retirer dès maintenant :

En Mairie du lundi au vendredi de 8h à 12h00 et de 13h30 à 16h.

Au PIJ du lundi au jeudi de 9h à 12h.